

# **Stratégie économique pour la Francophonie**

*Projet de Note d'orientation*

**Document préparé par la Direction de la francophonie économique  
à l'intention du Groupe de Travail**

**Septembre 2013**

Cette Note d'orientation s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique pour la Francophonie (SEF). Elle a pour objectif de situer les principaux enjeux et défis auxquels la SEF sera appelée à apporter des réponses politiques et opérationnelles. Cette Note constitue donc une base pour alimenter les premières discussions du Groupe de travail.

## 1 Une stratégie économique inscrite dans la vision de la Francophonie

1. Dans leur Déclaration finale du XIVème Sommet de la Francophonie, tenu à Kinshasa les 12 et 13 octobre 2012, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé « à l'OIF et aux opérateurs de proposer, en vue du prochain Sommet, une stratégie économique pour la Francophonie, réunissant pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile (...) ». Ils soulignent : « une attention particulière sera réservée à la création de partenariats d'entreprises axés sur le développement de l'activité économique, de l'emploi dans les pays du Sud, sur les échanges et les investissements Nord-Sud et Sud-Sud, ayant à l'esprit que la langue française est également un outil au service de l'économie ».
2. Dans le contexte de l'émergence d'une économie globalisée, une stratégie économique de la francophonie prend tout son sens, d'une part au regard des disparités de développement et des complémentarités économiques et commerciales entre ses membres, d'autre part au regard des valeurs qui fondent la solidarité et la coopération entre les pays francophones et enfin au regard des fortes attentes des jeunes francophones ainsi que des dynamiques et des relations qui se tissent entre les acteurs du secteur privé et de la société civile de cet ensemble politique.
3. Mais solidarité et coopération ne se rattachent pas seulement à une vision fondée sur la notion de « rattrapage » du retard de développement des économies les plus fragiles. Elles renvoient désormais à la notion de « communauté de destin » forgée par les interdépendances entre les sociétés et les économies (liens historiques, échanges commerciaux, migrations, climat, etc.), par l'existence de biens publics globaux (ressources naturelles et environnement, sécurité alimentaire, ...), et par de multiples autres défis que les sociétés doivent relever pour préparer l'avenir des générations futures.
4. La promotion d'une francophonie économique relève d'un parti pris : la coopération entre ses membres renforce la position de chacun et sa capacité à affronter la globalisation économique et financière (approche « *Gagnant-gagnant* »). Il s'agit dès lors de construire un *espace de partenariat et de solidarité prioritaire* fondé sur la densification des relations et des interdépendances économiques et commerciales, et sur la promotion d'une vision du monde et de l'économie qui intègre les valeurs d'humanisme et de respect des identités culturelles : une économie au service de l'Homme et de son épanouissement.
5. Par conséquent, la stratégie économique est indissociable du projet et de la vision globale que porte la Charte de la Francophonie. Elle constitue un vecteur de l'atteinte des objectifs qu'elle poursuit dans différents domaines, en particulier l'atteinte des nouveaux Objectifs du millénaire, incluant les dimensions sociales et environnementales, l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes, la promotion de l'économie numérique, la promotion des identités culturelles et des industries qui s'y rattachent, mais aussi les enjeux liés à la paix, à la démocratie et à la promotion des droits humains fondamentaux, ainsi que de l'égalité homme-femme.

6. Considérée sous cet angle, la stratégie économique pour la Francophonie n'est pas un repli sur soi, mais un outil audacieux de promotion d'une vision humaniste de la mondialisation des économies et des échanges dans les espaces multilatéraux, au sein du Système des Nations Unies, et dans le cadre des initiatives (G8, G20, etc.) et des institutions en charge de la régulation internationale, ou régionale (Union africaine). Elle doit permettre aux pays de la Francophonie de fixer leurs priorités, de mutualiser leurs capacités, de produire des propositions et du consensus, de renforcer leurs capacités de plaider et son impact sur le contenu des accords internationaux. Les coopérations concrètes qui découlent de la stratégie sont l'expression de la solidarité et permettent d'expérimenter des alliances internationales entre acteurs (Etats, secteur privé, collectivités locales, société civile) qui sont autant de laboratoires d'une mondialisation qui mettent l'épanouissement humain et le développement durable au centre de sa perspective.
7. La priorité accordée à l'Afrique est un engagement déjà acté par la Francophonie. Elle devra trouver sa pleine application dans le cadre des priorités issues de la stratégie économique.

## 2 Enjeux et défis économiques de l'espace francophone

Un ensemble d'enjeux et de ruptures se dessinent et vont fortement impacter les différentes catégories de pays de la Francophonie.

### 2.1 L'enjeu démographique

8. La Francophonie compte aujourd'hui environ 700 millions d'habitants dont 220 millions de locuteurs en français. Cet espace devrait compter entre 1,5 et 2 milliards d'habitants en 2050, dont 700 millions de locuteurs en français! Aujourd'hui, un habitant sur 32 dans le monde parle le français, il devrait y en avoir un sur 13 en 2050. Compte tenu du vieillissement de la population au Nord, 85 % des francophones seront en Afrique et cette dernière comptera plus de 90 % des jeunes locuteurs en français (15-29 ans).
9. La Francophonie compte un nombre important de pays qui connaissent la plus forte croissance démographique au monde, en particulier au Sud du Sahara et dans une moindre mesure dans le Maghreb (de l'ordre de 3 % par an, soit un doublement de la population en 25ans). Cette dimension a de multiples implications :
  - a. La plupart des PED francophones, majoritairement ruraux, connaissent une très rapide urbanisation. Dans 20 ans, les rapports de population entre urbains et ruraux se seront inversés ! Les villes francophones sont appelées à se développer très rapidement<sup>1</sup>, posant un véritable défi aux collectivités en terme de développement local, d'aménagement de l'espace, de fourniture et d'organisation des services publics municipaux, de connexion des espaces urbains avec les bassins d'emplois (artisanat, industries naissantes), et avec les bassins de production agricole, etc.
  - b. Au sein de l'espace francophone cette dynamique démographique se traduit par un bouleversement complet du rapport entre pays développés et pays en développement au profit de ces derniers ;
  - c. Cet enjeu démographique se conjugue avec un bouleversement de la structure des revenus (cf. infra) ;

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas seulement des capitales, mais des villes secondaires fortement insérées dans les espaces ruraux

- d. Il renouvelle aussi la problématique des migrations à différentes échelles territoriales : à l'intérieur des pays, transnationales au sein des sous régions, et internationales ;
10. Dans un contexte très difficile, les pays en développement de la Francophonie ont consacré d'énormes efforts dans le domaine de la scolarisation des enfants, et notamment des filles. Ils ont aussi offert à une part croissante des jeunes la possibilité de poursuivre des études supérieures. Cependant, en raison des ressources limitées consacrées à l'éducation, la qualité des formations n'est pas toujours au niveau attendu et surtout une très large majorité des étudiants en fin de cycle ne trouve pas d'emplois correspondant à leur niveau d'études et sont souvent captés par le secteur informel. Fournir une éducation de base et une formation professionnalisante de qualité à chaque enfant qui naît constitue un des principaux et des plus complexes défis que les pays francophones du Sud vont devoir relever.

---

***Les implications pour la SEF :***

- Sachant l'importance de l'éducation et de la formation, notamment des filles, tant au niveau macro (transformation socio-économique) qu'au niveau micro (capacité de saisir les opportunités économiques et d'emplois et de s'affranchir de sa condition sociale), les enjeux liés à l'éducation et à la formation professionnelle devront occuper une place centrale dans la SEF. La place du français (et/ou du trilinguisme) dans les cursus étant un des vecteurs de l'inscription des générations futures dans une économie globalisée.
  - La dynamique démographique pose un défi considérable aux pays francophones en développement sur le plan de l'insertion des jeunes dans l'emploi. Cette problématique doit être reliée avec les enjeux migratoires et la maîtrise des flux de migrants tant régionaux qu'internationaux.
  - Les liens entre « urbanisation verte » et développement économique notamment à travers le développement des infrastructures et des services, constituent un espace considérable de partenariats potentiels entre les acteurs de la coopération francophones : les villes, les entreprises, les universités, l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée, etc.
- 

## **2.2 Les enjeux de la croissance, de la pauvreté et des inégalités**

11. La conjonction d'un ensemble de facteurs - assainissement budgétaire, amélioration de la gouvernance et de l'environnement des entreprises, croissance démographique, forte demande et hausse des prix sur les marchés mondiaux des matières premières, etc. - ont permis de renouer avec des taux élevés de croissance économique :
- a. Depuis plusieurs années les PED francophones connaissent des taux de croissance économique de l'ordre de 5-6 %, nettement plus élevés que les pays développés, alors que ces derniers - confrontés à la crise économique et financière - doivent procéder à des ajustements drastiques qui affectent leur croissance voire les entraînent dans la récession.
  - b. Une majorité de pays francophones africains fondent cette croissance économique principalement sur le développement rapide des exportations de matières premières énergétiques et minières (pétrole, uranium, or, bauxite, coltan, cuivre, cobalt, etc.) ainsi que sur la croissance du secteur des services et, dans une bien moindre mesure, sur la relance de l'agriculture.

- c. Bien qu'il y ait un débat assez vif sur le « partage des fruits de la croissance » au sein de la population, la dynamique démographique conjuguée avec la croissance des revenus font de ces pays des espaces à forte dynamique de la demande, alors même que cette dernière est atone dans les pays développés.
12. La forte croissance démographique (de l'ordre de 3 % par an dans les pays francophones africains) annihile en partie ces taux élevés de croissance économique. L'amélioration des revenus moyens par habitant est de ce fait beaucoup plus faible, mais cependant bien réelle. Surtout, on assiste à l'émergence rapide d'une classe moyenne.
13. Cette émergence de la classe moyenne permet d'enregistrer dans la plupart des pays une baisse de la part de la population pauvre. Mais néanmoins, compte tenu de la dynamique démographique, une large part de la population continue de survivre avec un très faible pouvoir d'achat, et dispose d'un accès très incomplet aux services sociaux de base. Ces populations doivent pouvoir bénéficier de services publics assurant le couverture des besoins humains fondamentaux, efficaces et à coût acceptable pour la collectivité (éducation, santé, filets de sécurité alimentaire, etc.). Ce sera nécessairement un des principaux enjeux des prochaines années, dans le cadre de la nouvelle approche internationale des ODD.
14. Ce défi renvoie à de multiples dimensions mais tout particulièrement au modèle de croissance. Les PED, comme les pays développés ont désormais besoin d'un schéma de croissance beaucoup plus inclusif. Cette question devient cruciale pour les PED, compte tenu des cohortes croissantes de jeunes qui quittent le système scolaire.
15. L'émergence de la classe moyenne, principalement urbaine (qui reste encore difficile à appréhender avec précision en raison de l'insuffisante disponibilité des enquêtes sur les revenus et la consommation des ménages), se traduit par un bouleversement de la demande :
- a. Forte croissance de la demande alimentaire mais avec des produits transformés, répondant à des exigences en termes de qualité, régularité, conditionnement, etc. (susceptibles de dynamiser des chaînes de valeur agroalimentaires modernes) ;
  - b. Forte croissance de la demande en produits manufacturés, biens d'équipement, médicaments, etc.
  - c. Forte croissance de la demande de services financiers (crédit, épargne), assurantiels, télécommunications (multiples applications autour de la téléphonie mobile<sup>2</sup> et d'internet<sup>3</sup>), loisirs, etc.
16. Ces mutations, avec en particulier l'émergence d'un marché intérieur national ou régional élargi, avec une demande diversifiée en fonction des niveaux de vie ou du pouvoir d'achat, repositionnent les enjeux économiques. Face aux risques que comporte une trop forte spécialisation à l'export sur des produits à faible valeur ajoutée, et des importations croissantes de produits finis à haute valeur ajoutée, les stratégies de développement économique ont besoin d'être repensées :
- a. La très forte croissance de la demande alimentaire nationale et régionale offre t'elle des perspectives inédites aux producteurs agricoles familiaux des pays africains, jusque là confrontés à un marché local très étroit ?

---

<sup>2</sup> Y compris les transferts d'argent de la diaspora, les systèmes d'information (ex. des systèmes d'information de marchés et de prix pour les producteurs agricoles), la gestion des transferts sociaux, etc.

<sup>3</sup> Y inclut le développement de *l'e.formation*, qui constitue un champ d'opportunités considérables pour les systèmes éducatifs francophones

- b. L'extension de la taille des marchés domestiques autorisent t-elle de nouveau la promotion de politiques industrielles de substitution aux importations (véhicules, textiles, produits alimentaires, etc.) alors qu'elles se sont souvent soldées par des échecs dans le passé ?
- c. L'émergence des Communautés économiques régionales rend-elle ces politiques plus réalistes que par le passé, en raison de la taille critique des marchés ?
- d. Dans quelle mesure de telles approches permettent-elles de renouveler les modes de partenariat au sein du secteur privé (joint venture, délocalisation) ou de concevoir des partenariats innovants dans la Communauté francophone entre secteur public et secteur privé (PPP)?
- e. Comment de telles stratégies questionnent t'elles l'offre de formation supérieure et professionnelle, les partenariats entre universités, entre ces dernières et les centres de recherche ?

---

**Les implications pour la SEF :**

- L'émergence de la classe moyenne des PED ouvre des opportunités considérables tant pour les économies en développement que pour les pays développés francophones. Elle appelle à renouveler en profondeur les logiques d'investissements, de transferts technologiques et de captation de marchés. Des formes de délocalisation « gagnant-gagnant » des entreprises, combinées avec des formes de coopération tripartite constituent un champ d'innovation majeure ;
  - La maîtrise des nouvelles chaînes de valeur (industries extractives, marchés de niche et marchés ethniques, artisanat moderne à fort contenu en emplois, tourisme équitable et durable, etc.) constitue un enjeu déterminant que l'espace économique francophone peut promouvoir dans le cadre de partenariats transparents publics-privés ;
  - L'appui aux organisations d'intégration régionale, combinant des formes de coopération diversifiées (paix-sécurité, spécialisations économiques, etc.) constitue une des voies de la coopération francophones au sein d'espaces régionaux multilingues d'intégration politique, économique et commerciale.
- 

### 2.3 Les enjeux commerciaux

17. Les enjeux commerciaux se redessinent, à la lumière des transformations économiques précédentes.
18. La plupart des PED francophones africains ont fondé leur stratégie de croissance économique (et de remboursement de la dette) sur l'exportation des produits de base, généralement issus de la spécialisation coloniale, peu ou pas transformés, avec une faible valeur ajoutée (d'où l'attention portée à l'accès aux marchés, aux préférences commerciales à l'entrée des marchés occidentaux, notamment européens, à la diversification des exportations etc.) ;
19. Cette spécialisation à l'exportation en a fait des économies vulnérables aux évolutions erratiques des cours mondiaux d'un panel très restreint de produits (la plupart des pays voient plus de la moitié de leurs exportations concentrées sur seulement un à trois produits de base) ;
20. Inversement, ils ont peu investis dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Alors que l'agriculture est le premier secteur productif (part du PIB, part de la population active, part dans les exportations globales, etc.), ils sont pour la plupart dépendants des importations pour couvrir leur déficit alimentaire. La crise alimentaire mondiale de

2008 a montré les risques d'une telle dépendance et la plupart des pays africains ont remis l'agriculture et la sécurité alimentaire au centre de leur agenda de développement ;

21. La libéralisation commerciale s'est opérée dans le cadre des négociations avec les institutions de Bretton-Woods (contrepartie du refinancement des économies et de la restructuration/allègement de la dette), et non dans le cadre multilatéral fondé sur des concessions tarifaires et non tarifaires, réciproques. Les PMA francophones se retrouvent généralement à l'issue de ce processus avec des degrés d'ouverture commerciale bien supérieurs aux pays développés avec lesquels ils échangent ;
22. Dans cette période, la plupart des PED francophones africains ont adopté des politiques d'intégration rapide à l'économie mondiale et de désétatisation. Pour la plupart, ils ont aussi adhéré à l'OMC et participent à différents groupes d'influence et de concertation en fonction de leurs enjeux spécifiques, de leurs positions de négociations et de leur niveau de développement (G33 par exemple).
23. Nombreux sont les pays en développement francophones qui appartiennent simultanément au Groupe ACP et sont engagés dans la négociation d'Accords de partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne, dans le cadre des ensembles régionaux auxquels ils adhèrent. Motivée par le maintien d'un système de préférences commerciales favorables, de tels accords régionaux de libre échange devraient permettre d'éviter une dégradation des conditions d'accès aux marchés européens. Mais ce bénéfice n'est attendu que pour les pays non PMA puisque les PMA bénéficient d'ores et déjà d'un accès très étendu (Régime « Tout sauf les armes »). Les négociations APE ont été engagées dans le contexte des années fin 1990-2000. Elles sont fondées sur les termes classiques de la libéralisation commerciale, et les programmes de développement qui les accompagnent sont considérés comme la contrepartie de l'ouverture commerciale, sous couvert d'ajustement des secteurs productifs confrontés à une concurrence accrue. Pour devenir des accords pro-développement comme le souhaitent les autorités et les acteurs des pays ACP, notamment les pays francophones concernés, ils devront être complétés par des approches qui affrontent mieux les enjeux futurs. Ils devront notamment mieux intégrer les acteurs économiques et commerciaux et traiter davantage la question des investissements, des partenariats d'entreprises, des flux de capitaux, des services financiers, de la nécessaire protection des marchés intérieurs émergents, etc. ;
24. Redonner une nouvelle perspective à ces accords est d'autant plus nécessaire que les pays en développement voient se diversifier fortement leur relations extérieures, tant sur le plan commercial que sur le plan de l'aide au développement, avec la montée en puissance des BRICS. Cette évolution rapide de la coopération économique et commerciale remet en cause les rapports traditionnels entre les pays de l'OCDE et le monde en développement. Elle offre de nouvelles opportunités (nouveaux flux d'aide, moindre ingérence dans les affaires intérieures, allègement des conditionnalités) mais recèle aussi des menaces, tant sont liés aide et exploitation des ressources (industries extractives, accaparement des terres, etc.) ;
25. Au regard des mutations de la demande au cours des 20 prochaines années, la (re)conquête des marchés intérieurs constitue un enjeu particulièrement critique. Par exemple, on estime que le marché intérieur ouest africain des produits alimentaires va être multiplié par quatre dans les 25 prochaines années, alors que les exportations de produits agroalimentaires vers les pays non africains ne devraient être – dans le meilleur des cas - multipliées que par deux ! Par ailleurs, le marché national ou régional permet de contourner temporairement une des principales contraintes des marchés extérieurs –

les normes et autres obstacles techniques au commerce - et de promouvoir des stratégies d'apprentissage progressif qui permettront ensuite aux opérateurs du secteur privé de se positionner plus aisément sur des marchés mondiaux exigeants. A nouveau se pose la question du rôle des marchés régionaux, de leur fonctionnement et de leur gouvernance (libre circulation, libre concurrence, infrastructures et services liés au commerce, réglementation aux frontières extérieures, etc.) ;

26. Les PED ont été très réticents à s'engager dans la négociation sur la libéralisation des services (banque, assurances, téléphonie, eau, santé, éducation, etc.). A l'évidence, il s'agit d'un secteur où les besoins sont très importants et offrent des perspectives intéressantes pour les économies du Sud. A nouveau, il s'agit de domaines où les coopérations entre opérateurs du secteur privé francophone d'une part, et entre opérateurs publics et privés d'autre part, est porteur de partenariats stimulants et « gagnant-gagnant ». Il reste à en inventer les modalités pour en assurer le caractère équitable.
27. Autre aspect des politiques commerciales qui est aujourd'hui peu traité alors que le contexte mondial connaît une évolution majeure : la gestion de la volatilité des prix. Pour beaucoup de pays africains francophones, l'enjeu alimentaire est désormais crucial : ils doivent simultanément importer des denrées alimentaires, tout en créant un environnement favorable aux producteurs et agents des chaînes de valeur locales. L'instabilité du marché est un des freins majeurs à la transformation des agricultures. Or, toutes les perspectives (BM, OCDE, FAO, IFPRI, etc.) s'accordent sur deux points : (i) les marchés mondiaux de matières premières alimentaires devraient connaître des tensions croissantes (en raison de la croissance et de la transformation qualitative de la demande alimentaire mondiale, des concurrences avec les usages énergétiques, des impacts du changement climatique, du plafonnement des gains de productivité dans les grands espaces agricoles exportateurs, etc.), (ii) ces marchés connaîtront une forte instabilité comparée à la période de grande stabilité des années 1995-2007 en raison de la variabilité des productions et des stocks, des pratiques spéculatives des agents économiques, des interrelations avec les marchés financiers, etc. ;
28. De ce fait, un des grands enjeux des politiques commerciales des pays en développement est de parvenir à déployer des instruments de gestion de l'instabilité pour éviter que l'instabilité internationale ne renforce la volatilité déjà élevée des marchés domestiques. Ces approches ne peuvent être déployées que dans le cadre des espaces régionaux d'intégration. Ceci implique de concevoir (i) des mécanismes adaptés aux frontières et, (ii) de porter cette préoccupation dans les négociations des règles commerciales multilatérales. Cette thématique soulève la question du nouveau rôle des Etats et des Communautés Economiques Régionales dans la gestion des économies, et notamment de leur rôle dans la régulation commerciale. La réunion de l'OMC à Bali devrait être l'occasion de faire le point sur ces enjeux, d'identifier les groupes d'intérêts et les clivages, et par conséquent, d'affiner le positionnement de la Francophonie sur ces enjeux commerciaux.
29. Ce dernier aspect permet de pointer un des enjeux majeurs pour les pays en développement francophones : leur rôle dans les espaces de négociation multilatéraux. Alors que le Cycle de Doha n'est toujours pas parvenu à produire un nouvel accord multilatéral, et que se multiplient les négociations d'accords régionaux (dernier en date le TTIP UE/USA) se pose la question du devenir du multilatéralisme. Vraisemblablement, l'impasse d'un mode de négociation associant 159 Etats membres, devrait conduire à concevoir de nouvelles modalités : quelle rôle doit jouer la Francophonie économique dans la conception d'une nouvelle architecture internationale ?



---

**Les implications pour la SEF :**

- Face aux impasses de la négociation multilatérale (pas de consensus sur les thématiques, divergences des intérêts, gouvernance de la négociation), il y a nécessité de construire des espaces de réflexion et de propositions qui transcendent les clivages habituels. L'espace francophone, à partir d'une certaine vision de la globalisation est un de ces espaces privilégiés, incluant une forte composante de plaidoyer.
  - Face à la complexité de certains domaines de négociation (services, clauses de sauvegardes, propriété intellectuelle), les programmes d'assistance technique aux équipes de négociation restent des domaines essentiels.
  - Sortir des impasses actuelles induites par les conflits d'intérêts de court terme, impose de se doter d'outils d'analyse et de prospective qui permettent de réorienter la négociation autour des enjeux de long terme, radicalement différents des enjeux de court terme. La diversité des acteurs et opérateurs de la Francophonie permet d'imaginer des exercices de prospectives particulièrement stimulants (travaux universitaires croisés avec des analyse et prospectives d'acteurs économiques, sociaux et institutionnels ; mise en débats publics via les médias francophones).
- 

## 2.4 La crise financière et le financement du développement

30. La plupart des économies francophones sont marquées par des stratégies induites par l'ajustement économique et financier. Pour les PED, ce sont les réformes drastiques des années 80 et 90 imposées par la crise de la dette des années 70 et 80. Pour les pays européens et plus largement de l'OCDE, l'ajustement est en cours et lui aussi déterminé par la crise de la dette publique des années 1990 et surtout 2000. Il s'agit donc de politiques correctives et non de politiques proactives. La plupart se sont inscrites dans le « Consensus de Washington ».
31. Il existe différentes interprétations de la crise financière mondiale amorcée en 2008. Pour les uns, il s'agit d'une crise conjoncturelle induite par la dérive des marchés financiers, et de laquelle il est possible de sortir par un contrôle plus soutenu des interventions des agents sur ces marchés. Pour les autres, il s'agit d'une crise plus profonde de la libéralisation des marchés financiers et qui appelle une régulation mondiale beaucoup plus stricte, voire qui remet en cause la logique de libéralisation économique et commerciale globale.
32. Pour les pays de la Francophonie, la crise financière a des impacts différents selon le niveau de développement. Pour les économies développées, l'ajustement des budgets publics remet en cause le niveau de dépenses publiques et le niveau de la fiscalité. Plus globalement il questionne la compétitivité des économies, le coût et la soutenabilité du modèle social protecteur. Pour les économies en développement, la crise se traduit par une compétition accrue sur des marchés extérieurs qui se contractent, et remet en cause les flux d'aide au développement (en raison de la compression des dépenses publiques des bailleurs de fonds). L'ajustement financier ne concerne pas seulement les Etats mais aussi les collectivités territoriales qui ont pris une place importante au cours des vingt dernières années dans le financement du développement local dans les pays du Sud (coopération décentralisée).
33. Les économies francophones restent sous financées. L'APD connaît des évolutions importantes et se révèle désormais comme un levier secondaire du financement du développement et des économies : (i) réduction des budgets des pays de l'OCDE amplifiée par la crise financière ; (ii) montée en puissance des nouveaux donateurs (BRICS, pays du Proche et du Moyen Orient) ; (iii) montée en puissance des acteurs non gouvernementaux ; (iv) réduction des ressources canalisées au travers des Etats au

profit des collectivités décentralisées et des acteurs socio-professionnels ; (v) remise en cause des normes de l'aide (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide) en raison de l'émergence des nouveaux acteurs de l'aide (débat sur les conditionnalités), etc. Deux axes de financement des enjeux économiques et des enjeux de développement se sont développés : les IDE d'une part, les financements innovants (cas du SIDA, du MDP/climat ; de l'Alliance mondiale pour la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle/cf.G8-G20), d'autre part ;

34. Par ailleurs, la croissance des ressources induites par les industries extractives et d'une façon générale, le développement des économies et la croissance des revenus des ménages reposent la question de la fiscalité interne et de la redistribution dans une perspective de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Enfin, l'évolution des marchés financiers recèle simultanément de nouvelles opportunités et de nouveaux risques pour les économies en développement ;
35. Par conséquent, les pays et les acteurs doivent concevoir des stratégies renouvelées au sein desquelles sont combinés différents leviers de financement : (i) des ressources internes et des ressources extérieures ; (ii) des ressources publiques et des ressources d'origine privées ; (iii) des leviers traditionnels et des outils innovants. Ils ne disposent pas toujours suffisamment de connaissances et de capacités de négociation qui leur permettraient d'exploiter et de maîtriser cette combinaison d'outils de plus en plus sophistiqués.

---

#### ***Les implications pour la SEF :***

- Le financement des infrastructures structurantes, des investissements dans l'éducation et la santé, de la lutte contre le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc. ne pourra plus reposer sur l'aide au développement, compte tenu de la croissance exponentielle des besoins et de la raréfaction des ressources de l'aide. Les pays du Sud ont besoin d'accroître leur maîtrise des nouveaux outils financiers mobilisables sur les marchés internationaux (ingénierie financière). Ils ont aussi besoin de participer activement à la définition des nouveaux instruments de financements innovants.
- La croissance et la forte différenciation des revenus internes repose la question de la fiscalité interne et de la fiscalité de porte. Les PED ont besoin de mettre en place des réformes de la fiscalité intérieure, en raison de la hausse des dépenses publiques régaliennes et de l'affaiblissement des ressources induites par la fiscalité de porte, en raison de la libéralisation des échanges. Sur ces différents aspects, une coopération au sein de la Francophonie, associant les entreprises, les administrations spécialisées, les centres de recherche et universités, etc. offre un potentiel très important.
- L'utilisation des revenus tirés de la migration est un des points d'appui importants pour construire un espace francophone solidaire. Des partenariats associant les associations de migrants, les banques et les Etats pourraient déboucher sur des logiques de co-développement ;
- La diversification et la complexification croissante des sources et instruments de financement des économies en développement posent de nouveaux défis en terme de gouvernance et de maîtrise des outils. Ceci confirme l'importance d'appuyer les Etats francophones et les autres acteurs dans la connaissance, la négociation et la gestion de ces nouveaux mécanismes.
- Dans le domaine du plaidoyer, la Francophonie peut constituer une plateforme importante pour l'émergence de positions communes, de codes de conduite qui permettront de sensibiliser et mobiliser largement au sein et au de-là de la Francophonie.

- La nouvelle conjoncture internationale change la donne et offre des opportunités pour imaginer des stratégies post crise fondées sur une approche équilibrée « gagnant-gagnant » : les entreprises du Nord ont besoin des marchés en forte croissance des pays du Sud et ces derniers ont besoin de bâtir des chaînes de valeur incluant un fort contenu en emploi et en valeur ajoutée pour transférer des revenus. Il y a place pour mobiliser les entreprises et concevoir des logiques de délocalisation positives pour les deux groupes de pays, développés et en développement.
- 

## 2.5 L'enjeu énergétique

36. La problématique de l'énergie est multiple et majeure tant pour les économies en développement que pour les économies développées et les pays émergents. Elle porte principalement sur trois aspects pour de nombreux pays francophones :
- a. Ils sont confrontés à des ruptures fréquentes d'approvisionnement (décalage croissant entre les besoins et les capacités de production), alors que les besoins énergétiques explosent sous le triple effet de la croissance démographique, des modes de vie urbains et des besoins de l'industrie. Ceci constitue un frein considérable à la modernisation de leur économie, affecte fortement le secteur privé et sa compétitivité ;
  - b. Ils disposent de gisements énergétiques importants voire considérables (pétrole, gaz, uranium), auxquels s'ajoutent des perspectives majeures en matière d'énergie renouvelables : le solaire évidemment, mais aussi l'éolien, l'énergie hydraulique, marémotrice, le biogaz, etc. ;
  - c. Les systèmes énergétiques ont un impact considérable sur le climat et les générations futures. Ceci oblige toutes les économies, qu'elles soient développées ou non, à raisonner des filières énergétiques renouvelables et avec une faible empreinte écologique.
37. L'enjeu porte simultanément sur (i) la maîtrise de l'exploitation des ressources et leur valorisation optimale ; (ii) le développement des infrastructures énergétiques en capacité de répondre à l'évolution des différents types de besoins (domestiques, agricoles, industriels), et (iii) la durabilité (systèmes économes en énergies, énergies renouvelables et non polluantes, etc.).
38. Autour de ces enjeux, il existe un potentiel de coopération très important au sein de la Francophonie, notamment dans le domaine de la recherche, du transfert de technologies et de savoirs faire, des partenariats publics-privés, de la conception de mécanismes de financement innovants, (Cf. MDP), etc.
- 

### ***Les implications pour la SEF :***

- La souveraineté et l'indépendance énergétique des économies francophones constituent un des fers de lance de la SEF.
- Il s'agit d'un domaine où les coopérations tripartites peuvent être particulièrement mobilisées pour combiner des financements innovants, des transferts de technologies et de savoirs faire.
- A nouveau la prospective des besoins et la planification des investissements sont deux domaines cruciaux de la construction d'une souveraineté énergétique et peuvent faire l'objet de partenariats stimulants entre pouvoirs publics, entreprises du secteur de l'énergie, gouvernements locaux, acteurs sociaux.

- Reliant la problématique énergétique et les enjeux d'intégration régionale, la SEF peut permettre de réfléchir à des économies d'échelle tant au plan de la recherche que de la mutualisation de certains investissements.
- 

## 2.6 Les enjeux technologiques

39. Les enjeux technologiques concernent un ensemble de domaines qui vont des perspectives de développement offertes par le numérique (Cf. Stratégie numérique), les enjeux liés à l'accès à l'information, au partage et à la gestion des communautés de connaissances ou de savoirs, la question des transferts de technologie, l'adaptation au changement climatique, etc. ;
40. Trois champs devront faire l'objet d'une attention particulière : (i) le développement de l'économie numérique, qui fait déjà l'objet d'une stratégie de la Francophonie ; (ii) la promotion de l'innovation qui invite à travailler sur les liens entre les milieux de la recherche francophones, les milieux des entreprises et du secteur privé dans son ensemble, les milieux de l'économie sociale, et enfin, les institutions de développement ; et (iii) le développement de la formation professionnelle pour disposer de compétences humaines formées à la maîtrise des technologies adaptées aux chaînes de valeur et aux nouvelles sources de croissance.

---

### **Les implications pour la SEF :**

- Il sera nécessaire :
- D'articuler la stratégie numérique et la SEF, et notamment d'appuyer au niveau des pays les initiatives de promotion de l'économie numérique comme secteur d'innovation, de création d'emploi et d'accès à la connaissance ;
  - De promouvoir les technologies centrées sur l'amélioration de l'accès aux marchés et aux opportunités commerciales (en particulier le *e.commerce* dans le domaine des produits ethniques, du commerce équitable, du tourisme équitable, etc.) ;
  - De déployer le réseau francophone de l'innovation, nouvellement créé ;
  - De mettre en place des filières de formation professionnelle axées sur la maîtrise des technologies innovantes dans les filières de production porteuses.
- 

## 2.7 Les enjeux liés à la paix et à la sécurité et plus largement l'environnement des affaires et la lutte contre la corruption

41. L'expérience montre que les pays qui sont parvenus à assurer leur décollage économique et qui ont réalisé le plus de progrès sur la voie des OMD sont aussi ceux qui ont fait le plus d'efforts en termes de démocratisation politique, de promotion de l'Etat de droit, de bonne gouvernance et de bonne gestion des affaires publiques. Il en va de même du rôle joué par le climat de paix et de sécurité, notamment pour le développement économique et l'investissement.
42. Inversement, la stratégie de développement économique et son caractère inclusif au plan social et environnemental, sont des éléments majeurs de la construction de la paix et de la sécurité, et un vecteur de la bonne gouvernance et de la bonne gestion des affaires publiques.
43. Une stratégie économique de la Francophonie doit par conséquent être fortement reliée avec ces enjeux. Deux aspects méritent d'être soulignés, car ils constituent des défis majeurs pour les prochaines années :

- a. Plusieurs pays francophones sont au centre des menaces de déstabilisation proférées par les mouvements terroristes, notamment dans le Sahel et le Sahara.
- b. Dans les pays ne disposant pas d'institutions démocratiques installées et fortes, l'exploitation des ressources minières reste un enjeu très critique en termes de risques de conflits et de corruption.

---

***Les implications pour la SEF :***

44. L'action politique de la Francophonie doit continuer à s'exercer sur le champ de la prévention et du règlement des conflits, de façon à maximiser les retombées des investissements réalisés dans le champ économique ;
  45. De par le caractère global des menaces terroristes tant pour les économies directement concernées, que pour les régions périphériques, la Francophonie devra intégrer cette dimension de l'insécurité et de l'instabilité dans sa stratégie de promotion économique.
- 

## **2.8 Les enjeux liés à la résilience des économies, des sociétés et des systèmes productifs**

46. Nombreux sont les pays africains qui s'avèrent très vulnérables aux chocs, que ce soit au niveau des ménages, des communautés et des territoires, ou au niveau de l'Etat. Ces chocs sont de diverses natures : chocs climatiques (sécheresse, inondations), chocs économiques en raison de la faible diversification économique, chocs politiques (processus électoraux, conflits), etc.
47. Ce sont aussi les Etats qui généralement ont les institutions les plus fragiles et une structure de financement vulnérable (forte dépendance à l'égard de l'aide extérieure). En cas de choc, l'essentiel des ressources est mobilisé dans la gestion de l'urgence, au détriment des investissements et des programmes de développement.
48. Les pays en sortie de crise sont aussi particulièrement fragiles et peu résilients.
49. La stratégie économique doit par conséquent intégrer cette dimension du renforcement de la résilience.

---

***Les implications pour la SEF :***

- Le renforcement de la résilience exige une action à de multiples niveaux. Il questionne de ce fait la gouvernance intersectorielle. Or, plus les Etats sont fragiles, plus les institutions sont faibles et plus les processus intersectoriels sont complexes à concevoir et mettre e œuvre.
  - Par conséquent, un des champs de la coopération et de la solidarité francophones devraient cibler ces pays, considérés comme prioritaires dans la SEF, en travaillant sur le développement des capacités institutions, la formation des ressources humaines, la réduction de la vulnérabilité des économies (diversification de la structure productive), et la mise en place d'instruments de prévention et de gestion du risque dans les différents domaines stratégiques (risques agricoles, risques environnementaux, risques économiques).
-

## 2.9 Langue française et diversités culturelles dans la stratégie économique

50. La promotion du français et la reconnaissance des diversités est au cœur du projet francophone. Ils sont aussi au cœur de la réflexion sur la stratégie économique.
51. Les travaux économétriques conduits récemment (FERDI) montrent que l'espace francophone est un des vecteurs de l'intégration économique et commerciale. Ceci tient à la fois aux liens historiques entre économies francophones, aux relations commerciales de proximité et aux facilités offertes par le partage d'une même langue dans les opérations commerciales.
52. C'est là une question extrêmement importante sensible dans la mesure où s'est imposée progressivement, à tort ou à raison, l'idée que la langue du business est l'anglais et qu'en dehors de sa pratique, point de salut pour l'intégration économique et commerciale internationale. Or, la langue est au cœur de la diversité culturelle et le ralliement à une langue unique, un risque majeur pour la diversité des identités.

## 2.10 Gouverner la complexité

53. La section sur les enjeux commerciaux a illustré la crise de la gouvernance mondiale des questions commerciales. Qu'il s'agisse des enjeux économiques, sociaux, commerciaux, mais aussi des enjeux énergétiques et environnementaux, les Etats font face à trois grands problèmes :
  - a. Articuler les échelles de gouvernance, depuis les territoires infranationaux, où vivent les populations, se gèrent les espaces et émergent les stratégies économiques jusqu'à l'échelle internationale où devraient se réguler les interdépendances, en passant par le niveau national, et les espaces d'intégration régionaux ;
  - b. Articuler les jeux d'acteurs et positionner le rôle de la puissance publique, dans une économie qui repose principalement sur l'implication du secteur privé ;
  - c. Et enfin, gouverner la complexité des enjeux et leurs dimensions intersectorielles, dans des environnements institutionnels fragiles, avec des ressources humaines et financières réduites.
54. De nombreux enjeux soulevés précédemment ne peuvent être affrontés si cette complexité n'est pas prise en charge. Autant les politiques nationales et la coopération est importante, autant, la reconnaissance des espaces décentralisés comme espaces pertinents pour affronter cette complexité est fondamentale. L'OIF a accordé beaucoup d'importance à la décentralisation, tant dans les logiques de développement que dans la mise en réseau des acteurs privés et institutionnels. Cette démarche devra être renforcée et complétée par une meilleure articulation des échelles d'intervention pour permettre notamment aux Etats de développer des politiques publiques mieux en prise avec les réalités locales.

---

### ***Les implications pour la SEF :***

- Appuyer les processus participatifs d'élaboration de stratégies et politiques au niveau des Etats membres, impliquant les collectivités décentralisées, les acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- Promouvoir les recherches interuniversitaires sur la gouvernance ;

- Mobiliser l'expertise technique pour appuyer les pays dans la réforme de la gouvernance ;

### 3 De la spécificité de la situation africaine

55. Espace de solidarité et de coopération, la francophonie a fait de la lutte contre la pauvreté une direction majeure de son action. Si ses membres sont présents sur l'ensemble des continents, il n'en reste pas moins que les pays francophones d'Afrique sub-saharienne sont dans une situation bien spécifique au regard des enjeux de développement économique.

56. Cette spécificité porte sur plusieurs points :

- a. Sur 23 pays PMA de l'espace francophone, 18 sont situés en Afrique sub-saharienne ; La plupart des pays africains francophones sont des PMA ;
- b. Du point de vue de ce qui fait la spécificité de la francophonie, l'usage de la langue française, l'Afrique est la région dont le français est la langue officielle de nombreux pays membres de l'OIF. Elle est de ce fait la langue qui permet l'insertion de ces pays dans la Communauté internationale, qu'il s'agisse de la communauté diplomatique ou du monde des affaires ;
- c. Ce sont les pays qui connaissent la croissance démographique la plus forte, avec des transformations structurelles majeures de la population et du peuplement ;
- d. Ce sont aussi des pays dont les économies reposent encore largement sur le secteur primaire et qui sont très vulnérables aux changements climatiques. Cette vulnérabilité affecte les ménages au niveau microéconomique et les économies nationales. Le renforcement de la résilience est un des enjeux majeurs pour ces économies. La prise en compte de leurs spécificités dans les négociations internationales sur le climat, et dans la conception et la mobilisation des nouveaux outils de financement (MDP) est aussi une de leurs attentes majeures ;
- e. Nombre de ces pays ont connu dans un passé récent, des crises politiques sévères (conflits sur fond ethnique, compétition pour l'accès et la maîtrise des ressources minières, contestation des processus électoraux, etc.). Les processus de reconstruction post crise sont longs, coûteux et ne sont pas exempts de risques de retours en arrière. Les chemins de la démocratisation ne sont pas linéaires et les coopérations régionale et internationale doivent contribuer à encourager, accompagner, renforcer ces processus ;
- f. Plusieurs d'entre eux disposent de très importantes ressources naturelles et deviennent l'objet de toutes les attentions des puissances anciennes et nouvelles. Cette compétition fragilise les approches et les règles du jeu communes. Ces pays reconquièrent des marges de manœuvre, mais se trouvent simultanément confrontés à de nouveaux défis en termes de cohérence et de coordination des appuis extérieurs, de leur politique commerciale (avec la montée des accords bilatéraux de libre-échange), de leur politique d'investissement, etc. Disposant de faibles capacités institutionnelles et humaines, tant au niveau national, qu'au niveau des ensembles économiques régionaux, ils rencontrent les plus grandes difficultés pour organiser les appuis extérieurs autour de leurs choix de politiques publiques (alignement, leadership national).
- g. Au plan régional, le contexte est aussi en profonde mutation. Des pays (Afrique du sud, Maroc, Nigéria) émergent comme des puissances régionales dotés d'une politique extérieure combinant accords commerciaux, investissements et aide publique. Dans le même temps, les Communautés économiques régionales tendent à s'affirmer. Des progrès importants ont été accomplis dans trois directions : (i) la coordination et la cohérence entre les institutions régionales ;

(ii) la convergence des politiques commerciales, la création du marché intérieur régional unique et l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) ; (iii) la convergence des politiques macroéconomiques et l'émergence de politiques sectorielles communes (agriculture, énergie, communications, etc.). Enfin, l'Union africaine, aux côtés des Communautés régionales, s'affirme progressivement comme un acteur politique, actif tant sur le plan de la prévention – gestion des conflits, que sur le plan commercial, avec la perspective d'un marché unique à l'échéance de 2017.

57. Au regard de ces spécificités et de l'ampleur des défis que doivent relever les pays africains francophones, la Francophonie a une responsabilité toute particulière. Fondée sur un socle culturel (le respect et la valorisation de la diversité des cultures et des civilisations, la promotion de la langue française), la Francophonie ne peut renforcer ce socle sans offrir à ses membres une perspective économique qui leur confère une place dans la globalisation et contribue à la dignité de la personne humaine.